

2FA
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 10.000 €
Siège social : 10, rue de la Poterne - 87500 Saint Yrieix la Perche
881 438 675 RCS LIMOGES

DECISIONS COLLECTIVES

Les soussignés :

- **Monsieur Franck IZIDI**, propriétaire de 333 actions
- **Monsieur Florian SOULIER**, propriétaire de 334 actions,
- **Monsieur Franck LAGORCE**, propriétaire de 333 actions.

Détenant 1.000 actions, soit la totalité des actions de la société 2FA désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de ladite société et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.

Ont pris les décisions suivantes :

- Agrément de cessions d'actions ;
- Prise d'acte de la démission du président ;
- Nomination d'un nouveau président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés connaissance prise du projet de cessions d'actions par Monsieur Florian SOULIER de :

- 167 actions au profit de Monsieur Franck IZIDI ;
- 167 actions au profit de Monsieur Franck LAGORCE ;

Déclare agréer lesdites cessions d'actions.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Florian SOULIER de ses fonctions de Président, à compter de ce jour et déclare le dispenser de l'exécution de tout préavis et de tout formalisme.

S.F
FL L

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés décide en conséquence, de nommer à compter de ce jour **Monsieur Franck IZIDI**, demeurant 10, rue de la Poterne - 87500 Saint Yrieix la Perche, en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée.

Monsieur Franck IZIDI déclare accepter les fonctions qui sont ainsi confiées.




Sa rémunération sera fixée par acte séparée.

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales, et en particulier à Maître Jean-Christophe CHASTAGNIER – avocat - 45, Rue Turgot – 87000 LIMOGES.

Fait à Saint Yrieix la Perche,

Le 8/10/2025

ASSOCIE	SIGNATURE
Franck IZIDI	
Florian SOULIER	
Franck LAGORCE	

2FA
SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
Au capital de 10.000 €
Siège social : 10, rue de la Poterne - 87500 Saint Yrieix la Perche
881 438 675 RCS LIMOGES

DECISIONS COLLECTIVES
EN DATE DU 15 JUILLET 2025

Les soussignés :

- **Monsieur Franck IZIDI**, propriétaire de 333 actions
- **Monsieur Florian SOULIER**, propriétaire de 334 actions,
- **Monsieur Franck LAGORCE**, propriétaire de 333 actions.

Détenant 1.000 actions, soit la totalité des actions de la société 2FA désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de ladite société et conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts.

Ont pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de la démission du président ;
- Nomination d'un nouveau président ;
- (...)
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés prend acte de la démission de Monsieur Florian SOULIER de ses fonctions de Président, à compter de ce jour, et déclare le dispenser de tout préavis et de tout formalisme.

DEUXIEME DECISION



La collectivité des associés décide en conséquence, de nommer **Monsieur Franck IZIDI**, demeurant 10, rue de la Poterne - 87500 Saint Yrieix la Perche, en qualité de nouveau Président pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Monsieur Franck IZIDI déclare accepter les fonctions qui sont ainsi confiées.

Sa rémunération sera fixée par acte séparée.

TROISIEME DECISION

(....)

QUATRIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales, et en particulier à Maître Jean-Christophe CHASTAGNIER – avocat - 45, Rue Turgot – 87000 LIMOGES.

Copie certifiée conforme
Le président
Monsieur Franck IZIDI

